



# BULLETIN DE TOURNES

N° 56

18 février 2023

*Madame, Monsieur,*

*Depuis toujours, la culture a été le parent pauvre dans beaucoup de collectivités ; il est vrai qu'il y a des priorités budgétaires incontournables. Cependant, il ne faut pas négliger ce domaine indispensable dans la vie de tout citoyen. Ce n'est pas un hasard si des hommes célèbres ont mis en avant cette notion de culture propre à l'épanouissement de la personne. A Tournes, nous ne sommes pas en retard dans ce domaine et nous profitons de toutes les occasions pour nous enrichir. Il faut citer des partenaires qui interviennent tout au long de l'année :*

- la médiathèque et la richesse de ses documents ;*
- l'association Diapason qui regroupe des mélomanes en nous faisant profiter de leur talent ;*
- le conservatoire à rayonnement départemental qui nous propose chaque année des concerts de qualité ;*
- l'harmonie SNCF qui nous fait savourer un concert annuel depuis plusieurs années ;*
- la mairie qui n'oublie pas les journées du patrimoine et les commémorations.*

*Il y a d'autres domaines, en particulier la salle des associations qui attend des expositions ...*

*Nous sommes à votre écoute si vous avez des idées. Nous ne pouvons que répondre favorablement à des projets qui viendront ainsi conforter ce domaine qui nous apporte tant.*

*Une information : notre ami Gil ANGARD, Conseiller Municipal, cesse ses fonctions, suite à un emploi du temps très chargé dans sa vie professionnelle. Il est remplacé par Madame Morgane PETIT, Conseillère Municipale élue remplaçante lors des dernières élections.*

*Bien à vous,*

**Gérard CARBONNEAUX**  
Maire de Tournes



## **Réunion du 9 février 2023 - 20h00**

Les procès-verbaux sont consultables sur le site internet de la commune : [www.tournes.fr](http://www.tournes.fr).

### **Présents**

Mme Pascale ANSELMO, Mme Isabelle BERTRAND, M. Gérard CARBONNEAUX, M. Philippe CLAUSSE, M. Romaric DANCRES, Mme Aline HAPLIK, M. Christian LENOBLE, Mme Annette MARCHAND, Mme Morgane PETIT, M. Johann PRZYBYLSKI, Mme Mathilde RENOLLET, Mme Chantal VAN DEN ABEELE, M. Gwénaél WEBER.

### **Absents ayant donné pouvoir**

Mme Corinne BOCQUET (pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX)  
M. Thibault FAY (pouvoir à M. Romaric DANCRES)

### **Secrétaire de séance**

Mme Annette MARCHAND

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie.

Le conseil désigne Mme Annette MARCHAND comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 8 décembre 2022 est approuvé.

## **Informations sur les décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal**

### **Décision n° 2022/31 du 28/11/2022**

Attribution d'un marché de travaux à ARDENNE MÉTROPOLE pour le branchement AEP du complexe sportif, pour un montant TTC de 2 803,44 €.

### **Décision n° 2022/32 du 02/12/2022**

Attribution d'un marché de services au Bureau d'études DUMAY pour un relevé topographique contradictoire rue de la gare pour le complexe sportif, pour un montant TTC de 810,00 €.

### **Décision n° 2022/33 du 06/12/2022**

Attribution d'un marché de fournitures à MANUTAN SA pour l'acquisition d'un chariot de manutention, pour un montant TTC de 762,00 €.

### **Décision n° 2022/34 du 06/12/2022**

Attribution d'un marché de services à ARDEN' PAYSAGE GROUD pour des travaux d'abattage d'arbres et de broyage sur le terrain du complexe sportif, pour un montant TTC de 3 120,00 €.



**Décision n° 2023/01 du 05/01/2023**

Attribution d'un marché de fournitures à la Société TRENOIS DECAMPS, pour l'achat d'un déboucheur électrique, pour un montant TTC de 1 908,00 €.

**Décision n° 2023/02 du 11/01/2023**

Attribution d'un marché de services à la Société NIAY Entreprise, pour le remplacement d'un circulateur chauffage à la salle des fêtes, pour un montant TTC de 938,40 €.

**Décision n° 2023/03 du 13/01/2023**

Attribution d'un marché de service à la Société PRÉ EN BULLE pour une animation pour le 13 juillet 2023, pour un montant TTC de 1 800,00 €.

**Décision n° 2023/04 du 20/01/2023**

Attribution d'un marché de travaux à la FDEA, pour des travaux d'éclairage public, pour un décompte financier provisoire de TTC de 4020,17 €.

**Décision n° 2023/05 du 20/01/2023**

Attribution d'un marché de travaux à la FDEA, pour des travaux d'éclairage public (complexe sportif), pour un décompte financier provisoire TTC de 11 970,68 €.

**Décision n° 2023/06 du 03/02/2023**

Attribution d'un marché de fournitures à LEROY-MERLIN, pour l'achat de rouleaux de laine de roche, pour un montant TTC de 1 260,00 €.

**Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Le Conseil prend acte de la démission de M. Gil ANGARD de ses fonctions de conseiller municipal et de son remplacement par Mme Morgane PETIT. Il prend acte de la modification du tableau du conseil municipal consécutif à ce changement.

**Composition de la commission "Urbanisme, travaux et voirie"**

A l'unanimité, le Conseil désigne Mme Morgane PETIT pour siéger au sein de la commission "Urbanisme, travaux et voiries" en remplacement de M. Gil ANGARD.

**Approbation des comptes rendus de la CLECT des 21/09/2021 et 29/11/2022**

A l'unanimité, le Conseil approuve les deux comptes rendus.



### **Subventions aux associations locales pour 2023**

A l'unanimité, le Conseil attribue un montant de subventions de 4 900 euros réparti entre onze associations de Tournes.

### **Subventions aux associations extérieures à Tournes pour 2023**

A l'unanimité, le Conseil attribue un montant de subventions de 400 euros réparti entre deux associations extérieures à Tournes.

### **Subventions à des associations caritatives pour 2023**

A l'unanimité, le Conseil attribue un montant de subventions de 450 euros réparti entre deux associations caritatives (Donneurs de sang et Restaurants du Cœur).

### **Tarifs 2023 des concessions de cimetière**

A l'unanimité, le Conseil fixe les tarifs 2023 des concessions de cimetière à l'identique des tarifs 2022 :

|   |         |
|---|---------|
| - Concessions trentenaires :                  | 130 €   |
| - Concessions cinquantenaires :               | 180 €   |
| - Columbarium :                               |         |
| pour 10 ans                                   | 300 €   |
| pour 15 ans                                   | 450 €   |
| pour 30 ans                                   | 810 €   |
| pour 50 ans                                   | 1 200 € |
| - Plaque mémoire pour le jardin du souvenir : | 140 €   |

### **Tarifs 2023 des emplacements de forains**

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil décide de mettre à disposition les emplacements forains pour la fête patronale 2023 à titre gracieux.

### **Tarifs 2023 de location d'une parcelle communale**

A l'unanimité, le Conseil reconduit pour 2023 le tarif 2022 de location d'une parcelle communale à un particulier.

### **Bons d'achat de Noël 2023 pour le personnel communal**

A l'unanimité, le Conseil fixe pour 2023 le montant des bons d'achat offerts par la commune aux membres du personnel communal et à leurs enfants.

### **Attribution de prix pour le concours 2023 des maisons fleuries**

A l'unanimité, le Conseil décide de renouveler le concours des maisons fleuries en 2023 et fixe à 750 euros la valeur des récompenses offertes sous forme de bons d'achat ou de plantes.



## **Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2023**

A l'unanimité, le Conseil renouvelle l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2023, pour un montant de 175 euros.

## **Distribution de barquettes de fleurs à la population pour 2023**

A l'unanimité, le Conseil reconduit en 2023 la distribution gratuite de barquettes de fleurs aux habitants de la commune et fixe à 1 100 euros TTC l'enveloppe consacrée à cette opération.

## **Droit de voirie et de permis de stationnement sur la voie publique**

A l'unanimité, le Conseil fixe à 1 euro par m<sup>2</sup> à compter du 9 février 2023 le tarif mensuel relatif au droit de voirie pour l'installation d'une terrasse permanente de restaurant.

## **Questions diverses**

### **Intervention de Mme Pascale ANSELMO, Adjointe aux affaires sociales**

- La composition du conseil d'administration du CCAS devra être modifiée à la suite de l'intégration au sein du conseil municipal de Madame Morgane PETIT qui siégeait dans cette instance en qualité de membre extérieur.
- Présentation succincte des comptes financiers de l'ALSH 2022.

### **Intervention de Mme Aline HAPLIK, Adjointe aux fêtes et cérémonies**

- Présentation de l'opération Gar'ORisk Tour organisée par le Crédit Agricole du 16 au 19 mars 2023 sur le thème de la prévention.

### **Intervention de M. Ph CLAUSSE, Adjoint aux finances et à la communication**

- Distribution du prochain « Tournes Info » en février.
- Réédition au printemps 2023 du plan de ville.

### **Intervention de M. Christian LENOBLE, Adjoint aux travaux et à l'urbanisme**

- Présentation de l'état d'avancement des travaux du complexe sportif ;
- Traitement du problème d'écoulement des eaux pluviales sur la rue de Croix de Warcq (au niveau des nouvelles constructions).
- Dégradation de la route communale dite « La Californie ».

### **Intervention de Monsieur le Maire**

- Compte rendu de la visite d'inspection au Pôle Scolaire : bilan très favorable.



### Questions des conseillers

- Maison médicale pluri professionnelle : ouverture prévue en mars.
- Boulangerie : pas d'informations sur une éventuelle reprise.

La séance est levée à 21 h 45.

# VENTE PUBLIQUE



**Vente en l'état de tables et de chaises  
par la commune de Tournes**



**Le samedi 4 mars 2023 de 9h00 à 17h00**

**Salle des fêtes de Tournes**

**Petite salle coté école**

| Quantité | Mobilier                        | Prix |
|----------|---------------------------------|------|
| 21       | Tables en bois                  | 30 € |
| 24       | Chaises en métal et tissu beige | 10 € |
| 51       | Chaise en bois                  | 10 € |



**Le Maire  
Gérard CARBONNEAUX**

Par délibération du Conseil Municipal du 9 février 2023



## Règlementation

### ◆ Grippe aviaire : confinement des volailles

Le 3 février 2023, le Préfet des Ardennes a pris un arrêté visant à prévenir l'apparition d'influenza aviaire dans les élevages de volailles du département.

- Tous les particuliers détenant de volailles doivent se déclarer auprès de la mairie ou par internet sur le site [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr).
- Les volailles doivent être mises à l'abri et leur alimentation protégée. Les poulaillers et volières doivent donc être fermés. Il est par ailleurs recommandé d'installer un filet de protection au-dessus de l'enclos, pour éviter l'intrusion d'autres volatiles.

### ◆ Propriétaires : déclaration d'occupation avant le 1<sup>er</sup> juillet

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation doivent déclarer à l'administration les occupants de leurs biens (même si ce sont eux-mêmes !). Cette nouvelle obligation déclarative, passée inaperçue, a été introduite par la loi de finances 2020 du 28 décembre 2019.

Cette déclaration est à réaliser sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers », à partir de son espace personnel ou professionnel du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Elle doit être faite avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.



## Vie associative

### ◆ Une nouvelle association de jeunes

« La Jeunesse de Tournes » est une association qui a pour but d'organiser des événements festifs pour rassembler les jeunes des villages, promouvoir l'esprit de camaraderie ainsi que de passer des moments conviviaux.

Nous sommes prêts à mettre en place des activités en fonction de vos demandes. Rejoignez-nous !

La Jeunesse de Tournes organise donc son premier concours de pièces le vendredi 14 avril à 19h30. Tél : 06.30.87.58.42



### ◆ **Changement de Bureau à « L'Étincelante »**

La société locale de pêche a procédé à l'élection de son Bureau lors de sa dernière assemblée générale. MM. Jean VASSEUR et Johan PIERMEE ont été élus respectivement président et vice-président de « L'Étincelante ». La première manifestation organisée par le nouveau Bureau, à savoir un concours de belote, a connu un beau succès.

### ◆ **Animation : deux concerts de grande qualité**

Les Tournésiens ont eu la chance de pouvoir assister à deux concerts gratuits et de qualité durant ce mois de janvier.

D'abord en l'église Saint Martin, dans laquelle la chorale Diapason et l'Harmonie de Rimogne ont donné leur concert de l'Épiphanie.

Puis dans la salle des fêtes, où l'Harmonie SNCF, accompagnée par l'Ensemble des Trompettes des Ardennes, a délivré, comme à son habitude, une prestation remarquable.

### ◆ **Gar'ORisk Tour : un village de la prévention à Tournes**

Du 17 au 18 mars 2023, la commune accueillera l'opération Gar'ORisk Tour, événement pédagogique et ludique sur le thème de la prévention organisé par le Crédit Agricole du Nord-Est.

Un parcours d'une dizaine d'ateliers ouverts à tous sensibilisera le public sur les risques de la vie quotidienne.

- Protection de la famille : détection et réaction face aux accidents de la vie courante quel que soit l'âge et initiation aux gestes de premiers secours.

- Sécurité routière : simulation d'accidents de la route avec une voiture tonneau, parcours en trottinette électrique, mise en avant des effets de l'alcool et de stupéfiants.

- Prévention incendie : gestion de départs de feu et utilisation des extincteurs, démonstration de l'utilité et du positionnement des détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone dans la maison.

- Protection des données : mesures à appliquer pour éviter les fraudes liées au piratage informatique.

Les Tournésiens sont conviés à venir participer nombreux à cet événement qui promet d'être autant ludique qu'instructif.



## ◆ Distribution de fleurs

La municipalité renouvelle en 2023 son opération distribution de fleurs (bon de réservation joint à ce bulletin et à déposer en mairie avant le 10 mars). Est également renouvelée la commande groupée de géraniums et de pétunias aux tarifs négociés par la commune.

Les barquettes seront à retirer le samedi 13 mai 2023 en drive sur le parking de la salle des fêtes.



## Travaux et urbanisme

### ◆ Réouverture de l'accueil de la mairie

L'accueil de la mairie sera de nouveau ouvert au public courant du mois de mars.

### ◆ Complexe sportif : début des travaux

Les travaux du futur complexe sportif ont démarré. Après les travaux de terrassement et de maçonnerie, la charpente métallique devrait bientôt être dressée et donner une première idée des dimensions du bâtiment.

### ◆ Permis de construire et déclaration de travaux

Selon la nature, l'importance et la localisation des travaux ou aménagements, le projet peut :

- n'être soumis à aucune formalité au titre du Code de l'urbanisme avec l'obligation cependant pour ces projets de respecter les règles d'urbanisme ;
- être soumis à une déclaration préalable ;
- être soumis à autorisation : permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir.

Une déclaration préalable doit être déposée en mairie pour déclarer des aménagements, des constructions ou des travaux non soumis à permis. Il peut s'agir de travaux sur une maison individuelle (par exemples : extension, ravalement, création de fenêtre, réfection de toiture...) ou de construction d'une annexe à son habitation (par exemples : garage, véranda, abri de jardins...). En outre et en fonction de la localisation des travaux, la mairie vous indiquera si le dossier doit être soumis à l'Architecte des Bâtiments de France (périmètre classé de l'Eglise).



L'omission de ces démarches administratives constitue une infraction, pouvant entraîner des sanctions: amende ou démolition.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie avant de commencer les travaux.



## Communication

### ◆ Panneau d'affichage lumineux : restez connecté !

En téléchargeant l'appli "CentoLive", vous pouvez suivre en temps réel sur smartphones et tablettes les messages d'informations diffusés sur le panneau lumineux de Tournes.



## Affaires scolaires

### ◆ Inscriptions scolaires 2023-2024

Inscriptions au pôle scolaire de Tournes  
Année scolaire 2023-2024  
Enfants nés en 2020.

Les inscriptions auront lieu les :

- lundi 27 mars 2023, de 14h00 à 17h00
- jeudi 30 mars 2023, de 14h00 à 17h00
- lundi 3 avril 2023, de 14h00 à 17h00
- jeudi 6 avril, de 14h00 à 17h00

Les pièces suivantes vous seront demandées :

- livret de famille
- carnet de santé
- justificatif de domicile récent (facture EDF ou avis d'imposition, quittance de loyer) dans une des 5 communes adhérentes au pôle scolaire (Belval, Ham les Moines, Haudrecy, Sury ou Tournes)
- jugement de divorce, le cas échéant (justificatif de la garde)

Ces documents sont indispensables



## A noter sur vos agendas

- 4 mars 9h00 à 17h00 - Salle des fêtes – vide greniers organisée par l'Association des Parents d'Élèves.
- 4 mars 9h00 à 17h00 - Salle des fêtes – vente publique de tables et chaises par la commune.
- 10 mars Date limite pour la réservation et la commande groupée des barquettes de fleurs
- 11 mars 19h00 – Salle des fêtes - Repas dansant du club de Karaté Contact de Tournes (sur inscription)
- 17 et 18 mars Salle des fêtes – Gar'ORisk



## **Permanences en mairie**

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat.

### **MAIRIE DE TOURNES**

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES

tél. : 03.24.52.93.04

#### **Horaires d'ouverture** :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- Mardi après-midi : de 16h00 à 19h00

#### **Contacts**:

- M. le Maire : [mairie.tournes@orange.fr](mailto:mairie.tournes@orange.fr)
- Mme BEGLOT : [accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr](mailto:accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr)
- Mme TORELLA : [mairie.tournes@wanadoo.fr](mailto:mairie.tournes@wanadoo.fr)
- Site Internet : [www.tournes.fr](http://www.tournes.fr)
- Page Facebook : [www.facebook.com/tournes.fr](http://www.facebook.com/tournes.fr)